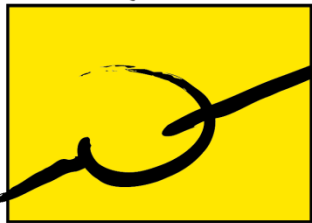


# LA QUINTE



**Escrime**  
Marcy Charbonnières

## Tournoi de Marcy l'Etoile

### Fleuret pupilles garçons et filles

Dimanche 25 janvier 2015



**Lieu :** Complexe sportif de Marcy l'Etoile  
Avenue Jean Colomb  
69280 Marcy l'Etoile

**Organisateur :** A.S.M.C La Quinte Escrime  
Mairie de Marcy l'Etoile  
69280 Marcy l'Etoile  
Tel. : 06 66 86 47 43 (Me Kondrat)  
Mel. : [laquinte.escrime@gmail.com](mailto:laquinte.escrime@gmail.com)

#### Catégories :

Pupilles, garçons et filles nés en 2005 et 2004

#### Arme :

Fleuret électrique

#### Droit d'engagement :

9€ par tireur

#### Récompenses :

Les quatre premiers garçons et filles seront récompensés

#### Engagements :

Avant le jeudi 22 janvier 2014, 23h59, sur le site de la Fédération Française d'Escrime, rubrique « Compétitions » puis « Engagements en ligne » : <http://www.escrime-ffe.fr/>

## Règlement du tournoi

### 1. Généralités

Catégorie	Pupilles garçons	Pupilles filles
Appel des tireurs	10h00	11h00
Scratch	10h30	11h30
Début des assauts	10h45	11h45
Fleuret	Electrique	
Lame n°	0 (zéro)	

## 2. Formule pupilles individuel

Le tournoi se déroule en un tour de poule de 6 ou 7 tireurs en 3 touches/2mn. Pas d'éliminé à l'issue du tour de poule. Tableau d'élimination directe sans repêchage, 6 touches en deux manches de 2mn, avec 30sec de pause.

## 3. Licences

Tout tireur doit obligatoirement être titulaire de sa licence validée.

## 4. Tenue

Complète, règlementaire, avec cuirasse de protection (F.F.E). Prévoir un fil de corps et un fleuret de rechange pour chaque tireur.

## 5. Arbitrage

Chaque club participant devra présenter un arbitre à partir de 4 tireurs inscrits.

Les personnes souhaitant arbitrer peuvent contacter Maître Romain Kondrat (06 66 86 47 43) ou le club sur [laquinte.escrime@gmail.com](mailto:laquinte.escrime@gmail.com)

Indemnisation selon les tarifs de la ligue en vigueur et sur présentation des diplômes (minimum départemental).

## 6. Directoire Technique

Il sera formé et affiché avant le début de l'épreuve. Pour assurer le bon déroulement de la compétition, il pourra être amené à prendre toute décision utile, en conformité avec le règlement de la F.F.E.

## 7. Buvette

Une buvette sera assurée durant tout le déroulement de l'épreuve.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité,  
Conformément au chapitre V du R.I de la F.F.E

